

MOZAIC BASKET CHALLENGE

CREDIT AGRICOLE

adopté par le Comité Directeur du 20 mai 2010

Art. 1 - Le CREDIT AGRICOLE ANJOU-MAINE, sous l'égide du Comité de Basketball du Maine et Loire, organise une épreuve dite "MOZAIC BASKET CHALLENGE du CREDIT AGRICOLE".

Art. 2 - Ce Challenge récompensera les équipes de Maine et Loire "seniors masculins et féminins" qui sont les fanions de leur club dans le championnat départemental.

Art. 3 - 12 récompenses intermédiaires iront à 12 équipes (6 masculins, 6 féminines) qui auront, au cours des 12 journées fixées par le Crédit Agricole et le Comité de Basketball du Maine et Loire, réalisé la meilleure performance :

- équipe mal classée battant une équipe bien classée,
- équipe qui fait un bon score à l'extérieur,
- score offensif hors de l'ordinaire,
- écart de score remarquable,
- etc....

Art. 4 - Les résultats pris en compte sont ceux des feuilles de marque arrivées au Comité du Maine et Loire au plus tard le mardi suivant la compétition, à l'exclusion des résultats entachés d'actes d'anti-jeu, fautes techniques ou disqualifiantes, ou incidents suivis de rapports.

Art. 5 - Chaque journée intermédiaire attribuera des points à 5 équipes selon le décompte suivant :

- 1^{er} : 10 points
- 2^{ème} : 8 points
- 3^{ème} : 6 points
- 4^{ème} : 4 points
- 5^{ème} : 2 points

En cas d'égalité de deux équipes, la plus mal classée sera retenue)

Art. 6 - Chaque équipe classée 1^{ère} dans chacune des 12 épreuves intermédiaires sera récompensée lors d'une réception dans ses locaux.

Art. 7 - Une équipe gagnante ne peut recevoir une 2^{ème} récompense mais cumule ses points sur le classement final.

Art. 8 - L'addition des points des journées intermédiaires donnera le classement général final du « Mozaïc Basket Challenge ».

En cas d'égalité, c'est l'équipe de la division la plus basse, puis la plus mal classée qui sera retenue.

Art. 9 - Le classement général récompensera 3 équipes masculines et 3 équipes féminines.

Art. 10 - Un groupement sportif ne pourra obtenir 2 récompenses au classement final masculin et au classement final féminin. Seule l'équipe ayant obtenue le meilleur classement final sera récompensée.

Art. 11 - Tout groupement sportif classé 1^{er} du classement final dans sa catégorie ne peut postuler les 3 années suivantes aux récompenses de fin de

saison. Il faut dissocier les catégories « masculins et féminines » d'un même groupement sportif.

Art. 12 - Les cas non prévus par les articles précédents seront tranchés, sans appel, par le Comité d'organisation du CREDIT AGRICOLE ANJOU-MAINE et du COMITE DE BASKETBALL DU MAINE ET LOIRE.

DATES RETENUES POUR LA SAISON 2010-2011 :

<u>Masculins</u> :	14.11.2010	<u>Féminines</u> :	07.11.2010
	28.11.2010		21.11.2010
	19.12.2010		12.12.2010
	30.01.2011		23.01.2011
	13.03.2011		20.02.2011
	27.03.2011		20.03.2011

LISTE DES RECOMPENSES :

12 récompenses intermédiaires :
- 4 ballons (taille 6 ou 7) pour chaque club
- 1 jeu babybasket
- 12 tee-shirts
- 12 casquettes

* Récompenses finales
- 3 équipes masculines
- 3 équipes féminines

Roselyne BIENVENU
Présidente



Jean-Paul MARTIN
Secrétaire Général

